

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le DIX NEUF DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le TREIZE DECEMBRE 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme BASLY-LAPEGUE Christine, M. DROUIN André, Mme SERRE Anne, M. LALANNE Jean-Pierre, Mmes HENRARD Marie-José (présente jusqu'à 18h42, jusqu'à la délibération n°4 incluse), LOUME-SEIXO Viviane, M. PEDARRIOSSE Francis, Mmes VERDIERE-BARGAOUX Axelle, DUDOUS Dominique, RABAUD-FAVEREAU Isabelle, LAGOUARDETTE Régine, Mrs. JANOT Bruno, NOVO Vincent, Mmes BADETS Béatrice, MADOUNARI Géraldine, ALEXANDRE Valériane, Mrs CASSEN Bruno, DUPOUY Bernard, SIMON Jésus, DARRIERE Eric, Mme DOURTHE Sarah, Mrs RENDE Grégory, DUBOIS Julien, Mme BERTHELON Marie-Constance, M. ARRAS Alexis.

ABSENTS ET EXCUSES :

M. MAUCLAIR Stéphane, Mme HENRARD Marie-José, absente à partir de 18h42, à partir de la délibération n°5, Mrs BALAO Serge, DUCHESNE Philippe, Mmes FAUDEMÉR Laure, BERQUE-MANSAS Marianne, COUTANT Nicole, M. DAGES Pascal, Mmes POUDEX France, PEYRIN Nadine.

POUVOIRS :

M. MAUCLAIR Stéphane donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN,
Mme HENRARD Marie-José donne pouvoir à M. André DROUIN à partir de la délibération n°5,
M. BALAO Serge donne pouvoir à Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO,
M. DUCHESNE Philippe donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE,
Mme FAUDEMÉR Laure donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS,
Mme BERQUE-MANSAS Marianne donne pouvoir à Mme Régine LAGOUARDETTE,
Mme COUTANT Nicole donne pouvoir à M. Jésus SIMON,
M. DAGES Pascal donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme POUDEX France donne pouvoir à Mme Sarah DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN.

OBJET : MUSEE DE BORDA : DEVELOPPEMENT DE LA BOUTIQUE EN 2020

Afin d'enrichir l'offre existante de la boutique et de répondre aux attentes du public, de nouveaux articles en rapport avec l'exposition 2020 Les dessous des sous ; Monnaies et trésors enfouis des Landes et du bassin de l'Adour, IIIe siècle avant - XVe siècle après J.-C et avec la thématique gallo-romaine développée à la crypte archéologique pourraient être mis en vente.

Il est donc proposé de développer la boutique du musée en ajoutant, en complément des articles déjà présents, les ouvrages et articles dont la liste et les tarifs sont joints en annexe 1.

De plus, compte tenu des contraintes de gestion du stock, le musée proposera également des ouvrages liés à l'exposition de 2020 avec un système de dépôt-vente. Dans ce cadre, il est proposé d'ajouter 6 ouvrages :

La monnaie antique de Michel Amandry / Adultes / 32,00€

Numismatique antique et médiévale en Occident de Georges Depeyrot / Adultes / 18,30€

Le monde des monnaies de Jean-Marie Albertini / Enfants / 8,50€

Les Romains à petits pas d'Éric Teyssier et Éric Dars / Enfants / 13,50€

L'archéologie à petits pas de Raphaël de Filippo / Enfants / 13,50€

La Gaule romaine à petits pas d'Olivier Blin et Benjamin Lefort / Enfants / 13,50 €

Le dépôt vente sera conclu avec la librairie Campus de Dax (convention en annexe 2).
En fonction des ventes réalisées, un réassort pourra être réalisé en cours d'exposition.

Des gratuités sur les articles hors dépôt-vente pourront être accordées à titre protocolaire, à l'occasion de partenariats ou de manifestations promotionnelles et dans le cadre de la collaboration avec des chercheurs, artistes, étudiants et stagiaires notamment pour l'aide à la réalisation des expositions temporaires.

Pour mémoire, la boutique du musée a généré 1070,90 € de recettes en 2019, à la date du 31 octobre, pour 318,45 € de dépenses d'approvisionnement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de la ville de Dax, exercice 2020, en dépenses, article 6078-322-MUSE et en recettes, article 7088-322 MUSE.

**SUR PROPOSITION DE MADAME DOMINIQUE DUDOUS, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

FIXE le tarif des objets précités et ajoutés à la boutique du musée de Borda ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toute convention relative à ces dépôts-vente.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20191219-21-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 23 Décembre 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».